



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2015

COMPTE RENDU COMPLET

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,
L'an deux mil quinze, le seize du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil municipal en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, Premier Adjoint au Maire.

PRÉSENTS :

Liste Franconville Une Ambition Partagée : MME CAVECCHI – M. BODIN – MME FORTUNATO – M. VERBRUGGHE – MME HINAUX – M. SOUIED – MME CRISTALLIN – M. MELKI – MME LE MOING – M. ELALOUF – MME MAVEL-MAQUENHEM – M. MONTOUT (Arrivée 20h16) – MME DODIN – MME MERCHIE – M. CELLIER (Arrivée 20h15) – MME SENSE - M. DUBOURG – MME LE BERRE – M. LANDRY – MME MOSER – M. FERNANDEZ – MME GONZALEZ – M. GAILLARD – MME SAINTEN – M. DE CARLI – M. BOULLÉ.

Liste Vivre à Franconville : MME CHARRIÈRES-GUIGNO – M. QUIVRIN – M. LAMOURI – M. LE DU – MME CHEVALIER.

Liste Faire Front pour Franconville : M. MAYENOBE – M. USTASE.

ABSENTS :

Liste Franconville Une Ambition Partagée :

M. DELATTRE Pouvoir à M. BODIN - M. CHANUDET Pouvoir à M. LANDRY
MME DECOURTY Pouvoir à MME SENSE - MME MONTALTI Pouvoir à MME CAVECCHI.

Liste Vivre à Franconville : M. RAISSEGUIER Pouvoir à MME CHARRIÈRES-GUIGNO.
MME COUSIN Pouvoir à M. LAMOURI.

SECRÉTAIRE : Alexandra SAINTEN

Le Conseil municipal convoqué le 10 avril 2015 s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : **Alexandra SAINTEN** a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

MME CAVECCHI

M. le Maire est retenu à l'Union des Maires et m'a demandé de bien vouloir présider cette séance du Conseil municipal.

QUESTION N°1

OBJET : FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE A LA SOCIÉTÉ DOMAXIS POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 9 LOGEMENTS COLLECTIFS (PLUS) ET 7 EMBLEMENS DE PARKING, 48 CHEMIN DU BEL AIR/RUE DE L'ORME – DROIT DE RÉSERVATION D'UN LOGEMENT. M. SOUIED

Afin de participer à la création de logements sociaux, la ville consent une garantie d'emprunt à la Société DOMAXIS pour une opération d'acquisition en VEFA d'un ensemble immobilier de 9 logements collectifs sociaux financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) ainsi que 7 emplacements de parking situés 48 chemin Bel Air/rue de l'Orme à Franconville.

Cette garantie d'emprunt s'entend à hauteur de 100% de l'emprunt soit 492 003 €uros. En contrepartie, la Ville devient réservataire d'un logement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal, décide d'accorder la garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 100% pour un emprunt d'un montant total de 492 003 € (quatre cent quatre-vingt douze mille trois euros) et constitué de 2 lignes de prêts que la Société DOMAXIS a contractés avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à l'acquisition en VEFA de 9 logements collectifs PLUS ainsi que 7 emplacements de parking situés 48 chemin Bel Air/rue de l'Orme à FRANCONVILLE, garantie apportée aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil, à l'unanimité des votants, s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de réservation afférente pour la réservation par la ville de 1 logement.

QUESTION N°2

OBJET : SCOLAIRE - PARTICIPATION FINANCIÈRE À DES PROJETS ÉDUCATIFS ET CULTURELS – ANNÉE 2015. MME CAVECCHI

Afin de mener à terme leurs projets pédagogiques, je vous propose d'accorder des aides à des établissements scolaires.

Mais tout d'abord, je voudrais vous signaler qu'une des aides proposées ce soir ne figurait pas au dossier soumis à la commission des finances, car arrivée trop tard. L'initiative m'a paru suffisamment intéressante pour vous la soumettre ce soir :

500 € au Lycée Jean Monnet pour l'achat de livres et d'ouvrages documentaires contre les stéréotypes sexistes et les discriminations, pour le CDI. Ce projet concerne une classe de seconde, il est initié par le professeur principal de cette classe et le professeur documentaliste du lycée.

Ensuite, deux autres dossiers, présentés à la Commission Finances, nécessitent une aide financière :

600 € à l'école primaire Gare-René WatreLOT pour le projet « équitation » qui concerne une classe de CE1/CE2. L'objectif pédagogique est multiple : le développement corporel, psychologique et social des enfants, la découverte du monde, la maîtrise de la langue... Les enfants réaliseront un journal de bord et prépareront aussi une exposition résumant leur découverte du cheval.

Ce stage se déroulera du 22 au 26 juin au centre équestre du Plessis-Bouchard, les enfants s'y rendront à vélo.

1200 € à l'école primaire Carnot pour le projet « ARTS ». Cela concerne les 14 classes. Les enseignants proposent de faire découvrir à leurs élèves sur une semaine des peintres tels que Miro, Chagall, Matisse et Hundertwasser. Ce travail se fait en partenariat avec le Musée en Herbe. L'objectif de ce projet est de préparer les enfants aux visites des musées en leur apprenant à s'ouvrir à la création artistique. Et une exposition des travaux des élèves est prévue en fin d'année scolaire.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'accepter le versement d'une participation financière aux initiatives ci-dessous :

-600 € à l'école primaire Gare-René Watrelot.

-1 200 € à l'école primaire Carnot.

-500 € au lycée Jean Monnet.

QUESTION N°3

OBJET : SPORT - CRÉATION D'UN TARIF MUNICIPAL SPÉCIAL A DESTINATION DES USAGERS DE LA PATINOIRE POUR LA PÉRIODE DU MOIS DE MAI ET JUIN 2015.

MME FORTUNATO

La patinoire a réalisé durant la saison 2014 en séance publique 65 756 entrées. Cependant la fréquentation durant les mois de mai et juin est diminuée de moitié, par rapport aux autres mois de l'année.

Afin de rendre cette période plus attractive nous avons à titre expérimental, proposé en mai 2014, de créer un tarif réduit durant les 6 dernières semaines d'ouverture. Ce tarif nous a permis de maintenir le nombre d'entrées égal à celui du mois d'avril. Il est donc proposé de renouveler ce dispositif pour l'année 2015, du 1^{er} mai au 14 juin, en approuvant les tarifs.

M. QUIVRIN (Vivre à Franconville)

Encore faudrait-il que nous ayons les tarifs pour les approuver !

MME FORTUNATO

L'entrée est fixée à 3.60 € et la location de patins à 1.75 €. Pour un usager ne disposant pas de patins, l'entrée complète lui revient à 5.35 €.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'approuver la tarification au tarif réduit en patinoire pour la période du 01 Mai au 14 juin 2015.

QUESTION N°4

OBJET : SPORT - ASSOCIATION PARISIS RUGBY CLUB - ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ET AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

MME FORTUNATO

L'Association Parisis Rugby Club comprend 413 licenciés. Elle organise la réception des Vieux loups de Frampton Cotterell et participe aux Jeux du Val d'Oise. Elle organise les Challenges Estrebourg, Levigne, Schemmer ainsi que la fête du club et Rugby en famille. L'Association Parisis Rugby Club participe aux nombreuses manifestations sportives qu'organise la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer la convention.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Parisis Rugby Club pour une subvention d'un montant total de 23.000 €uros (vingt-trois mille euros) au titre de l'année 2015.

QUESTION N°5

OBJET : PERSONNEL - ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMMUNALE DE FONCTIONNEMENT AU COMITÉ D'ACTION SOCIALE (CAS) DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA MAIRIE DE FRANCONVILLE - AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE. MME DODIN

Il s'agit d'accorder une subvention au Comité d'Action Sociale (CAS), c'est-à-dire au comité d'entreprise du personnel communal de la ville de Franconville.

Le montant global de la subvention à la ville est de 132 000 € et une avance sur subvention avait été accordée en janvier dernier, d'un montant de 66 000 € pour l'achat des chèques-vacances.

MME CAVECCHI

Le poste de dépenses le plus important est celui des chèques vacances. Mais il y a également des aides diverses accordées par le CAS pour les crèches, les déménagements...

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association du Comité d'Action Sociale du personnel communal de la mairie de Franconville au titre de l'année 2015 et le versement de la subvention de fonctionnement d'un montant de 66 000 €uros.

QUESTION N°6

OBJET : MAISONS DE PROXIMITÉ - ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION AIGUILLAGE ET AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

MME CAVECCHI

Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association Aiguillage, qui est une association de prévention spécialisée. Elle agit sur notre commune mais aussi sur le territoire d'autres communes comme Montigny les Corneilles, Deuil-la-Barre et Montmagny.

Elle réalise un travail intéressant et mène des actions qu'elle ne faisait pas auparavant. Je pense aux permanences dans les collèges. Cette association travaille particulièrement bien avec le collège de l'Epine-Guyon et les conditions de travail se mettent en place dans les collèges Bel Air et Jean-François Clervoy. Je vous en avais déjà parlé, nous organisons des réunions de cellule de veille une fois par mois avec les Principaux des collèges et le Proviseur du Lycée Jean Monnet ; dans ce cadre, nous convions également Aiguillage et la Mission Locale. Le Conseil Départemental accorde une subvention assez importante et demande à ce que les villes participent à hauteur de 20 %. L'an passé, Aiguillage a perçu 35 000 € de la ville et une demande de 20 000 € a été faite à l'Etat au titre de la Politique de la Ville. Je vous propose donc de verser 41 866 € à Aiguillage, ce qui correspondrait aux 20 % demandés par le Département.

Je peux ajouter également qu'il y a trois postes et demi d'éducateurs dédiés à Franconville que le public concerné est formé des jeunes de 11 à 25 ans, qu'il s'agit d'un travail de rue, sur les quartiers de Montédour, le mardi de 17 à 19h, de la Fontaine Bertin, le jeudi de 17h à 19h et de la Mare des Noues. En plus des missions habituelles comme le décrochage scolaire, un travail spécifique sur l'orientation est mené cette année, en partenariat avec la Mission Locale, le CIO et l'Education Nationale. Le projet s'appelle « Que choisir après la classe de 3^{ème} ? ».

Je vous ai parlé tout à l'heure du travail entrepris au collège de l'Epine-Guyon et notamment avec l'équipe de la SECPA, car il s'agit d'enfants en grande difficulté.

Il y a des sorties sportives ou culturelles, des sorties familiales, un repas de quartier à Montédour et un voyage troc Jura, fin août, proposé aux jeunes de Franconville et de Montigny, sur la base d'un hébergement sur un terrain municipal. Il y a également des chantiers pour les 16-25 ans, un projet d'auto-école participative, une écoute personnalisée des jeunes, le soutien professionnel, le soutien de santé.

Il y a 40 % de filles pour 60 % de garçons.

M. LAMOURI (Vivre à Franconville)

Vous avez présenté toutes les actions – nombreuses – de Aiguillage.

Je constate que 3.5 ETP pour une ville de 35 000 habitants comme la nôtre, c'est peu. D'autant plus que nous avons deux quartiers populaires importants comme Montédour et la Fontaine Bertin, auxquels s'ajoutent quatre territoires en politique de la ville.

Nous en avons déjà fait la remarque l'an passé. J'ajouterai que le choix des lieux d'actions a été fait sur trois quartiers : que faisons-nous pour le 4^{ème} ? C'est ma première question.

MME CAVECCHI

Pour le 4^{ème}, il s'agit de la Mare des Noues ?

M. LAMOURI (Vivre à Franconville)

Montédour, Fontaine Bertin, Mare des Noues et Orme Saint-Edmé.

MME CAVECCHI

L'association y travaille en effet actuellement et ce n'est pas encore fonctionnel.

M. LAMOURI (Vivre à Franconville)

La prévention spécialisée intervient sur un mandat territorial. Pourriez-vous nous dire si la prise en charge concerne toute la commune, c'est-à-dire tous les publics de la ville ?

MME CAVECCHI

L'association tient des permanences dans les quartiers que je vous ai cités tout à l'heure. Mais les éducateurs interviennent là où il y a besoin. Ils interviennent dans les trois collèges de la ville, donc ils agissent sur l'ensemble de la commune.

M. LAMOURI (Vivre à Franconville)

En ce qui concerne le public concerné, c'est très compliqué de faire le grand écart entre 11 ans et 25 ans.

MME CAVECCHI

Auparavant, l'association agissait en direction des jeunes adultes. Pour les plus jeunes, il s'agit d'une demande de la ville et du Conseil Départemental afin d'éviter la déscolarisation.

M. LAMOURI (Vivre à Franconville)

Y-a-t-il eu un diagnostic territorial afin de détecter les problèmes ?

MME CAVECCHI

En effet, cela a été fait avec le Conseil Départemental et les actions ont été ciblées en fonction de ce rapport.

M. LAMOURI (Vivre à Franconville)

Vous avez parlé d'une cellule de veille. Quel est son cadre légal ?

MME CAVECCHI

C'est une initiative de notre part. Je fais cela depuis une dizaine d'années déjà, sauf qu'auparavant, la Mission Locale et les associations n'étaient pas conviées. C'est nouveau depuis cette année, car cela nous a paru intéressant d'échanger avec elles, en fonction de l'âge.

M. LAMOURI (Vivre à Franconville)

Y-a-t-il une charte d'échange d'informations ?

MME CAVECCHI

Tout à fait, en toute confidentialité. Et comme cela fonctionne parfaitement depuis 10 ans, je ne me fais pas de souci sur ce point.

M. LAMOURI (Vivre à Franconville)

La protection de l'enfance relève des compétences départementales, et c'est la mission de la prévention spécialisée. 3.5 ETP, je le répète, c'est très peu. Donc si la Commune et le Conseil Départemental pouvaient compléter ces postes, ce serait bien pour le suivi des jeunes et de leur famille.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des votants :

- **D'approuver les termes de la convention autorisant le versement de la subvention de fonctionnement, d'un montant de 41.866 €uros (quarante et un mille huit cent soixante six euros), entre la Ville et l'Association Aiguillage,**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention de subvention de fonctionnement entre la Ville et l'Association Aiguillage, laquelle convention définit l'objet, le montant les conditions d'utilisation et de contrôle de ladite avance de subvention.**

QUESTION N°7

OBJET : EMPLOI - ASSOCIATION MISSION LOCALE DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY - ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ET AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE. MME DODIN

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Mission Locale de la Vallée de Montmorency pour une subvention d'un montant total de 63 229 € au titre de l'année 2015. Le montant a été arrêté lors du vote du Budget Primitif 2015 le 30 mars 2015.

MME CAVECCHI

J'ajouterai quelques éléments.

La Mission Locale intervient sur 12 villes, dont Franconville. En 2014, ce sont 3 953 jeunes qui ont eu recours aux services de la Mission Locale et parmi ceux-ci 803 sont Franconvillois.

L'objectif de la Mission Locale est de construire un avenir avec tous ces jeunes en grande difficulté, notamment en les aidant à trouver un emploi durable, assorti d'une stabilité sociale. Il faut cependant préciser que l'emploi est l'objectif mais que les jeunes sont pris en charge dans leur globalité, avec leurs difficultés spécifiques.

Ainsi, en 2014, sur les 3 953 jeunes dont je vous parlais tout à l'heure :

- 1 800 jeunes ont un emploi ;
- 450 jeunes bénéficient d'une formation ;
- 144 jeunes sont en alternance.

Ces résultats sont très positifs et reflètent le travail efficace de la Mission Locale.

Les financeurs sont :

- L'Etat à hauteur de 384 240 €
- Le Conseil Départemental pour 101 179 €
- Le Conseil Régional pour 191 000 € auxquels s'ajoute une aide au Permis de Conduire
- Et les communes-membres qui participent à hauteur du nombre de jeunes de leur territoire.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Mission Locale de la Vallée de Montmorency pour une subvention d'un montant total de 63 229 € au titre de l'année 2015. Le montant a été arrêté lors du vote du Budget Primitif 2015 le 30 mars 2015.

QUESTION N°8

OBJET : CULTURE - ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE AGRÉÉE DE FRANCONVILLE POUR L'ADOPTION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE FRANCONVILLE. MME HINAUX

Le décret du 12 octobre 2006 stipule que les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique peuvent être classés par arrêté du Ministre chargé de la Culture en trois catégories :

- conservatoires à rayonnement régional (CRR)
- conservatoires à rayonnement départemental (CRD)
- conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (CRC).

A la parution du décret, l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et D'art Dramatique Agréée de Franconville est devenue Conservatoire à Rayonnement Communal.

Cet agrément doit aujourd'hui être renouvelé. Le dossier de classement a été demandé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles suite à la délibération en date du 16 octobre 2014. Le Projet d'Etablissement détermine les orientations de l'Ecole pour les cinq ans à venir, il doit impérativement figurer dans le dossier à constituer pour le renouvellement de classement conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 décembre 2006.

Les enjeux du Projet d'Etablissement répondent à la double préoccupation de proposer une pédagogie innovante, offrant le panorama le plus vaste possible dans le champ des disciplines artistiques, tout en étant garante d'une progression technique et artistique tout au long du parcours de l'élève.

Des propositions pédagogiques (création d'un cursus Musiques Actuelles, extension du système de tuilage permettant la création de chorales, création de nouveaux cours), des propositions visant à développer la visibilité de l'établissement « dans et hors » les murs ainsi qu'à élargir le public à toutes les catégories sociales ont pour but de répondre à ces enjeux.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'adopter le Projet d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Communal de Franconville et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tous les documents s'y rapportant.

QUESTION N°9

OBJET : MARCHÉS PUBLICS - MARCHÉ N°15BA007 RELATIF A LA LOCATION ET L'INSTALLATION DE MATÉRIEL ÉVÉNEMENTIEL POUR LES MANIFESTATIONS COMMUNALES – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ. M. LANDRY

Il est nécessaire de renouveler le marché afin de satisfaire les besoins matériels événementiels de la Ville dans le cadre de manifestations qu'elle est amenée à organiser sur son territoire.

Il s'agit donc d'un marché à procédure adaptée, c'est-à-dire un marché à bon de commande sans minimum ni maximum et avec un seul opérateur économique.

A titre indicatif, les commandes estimées pour la durée du marché se chiffrent à 849 900 € HT. Ce marché est conclu pour une période initiale de 36 mois à compter de la notification du marché.

Il s'agit d'un marché à prix unitaire par application aux quantités réellement exécutées.

Deux candidats ont répondu :

- HEXA LE MATERIEL
- COMPACT.

Les critères d'analyse ont été répartis comme suit :

- Le prix pour 75 %
- La qualité technique de l'offre pour 25 %
- Le délai de fourniture du devis pour 5 %
- Le délai de mise à disposition des fournitures de livraison sur le site à compter de la réception de la commande pour 10 %
- La qualité des fournitures et matériels pour 10 %.

L'analyse des offres a permis de retenir l'offre de COMPACT :

COMPACT : 245 479.20 € avec une note de 75 et une valeur technique de 25. Total : 100.

HEXA LE MATERIEL : 369 393.48 € avec une note de 49.84 et une valeur technique de 15. Total : 64.84.

Au vu des offres analysées et du rapport d'analyse, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la Société COMPACT - siègeant 5, rue Ambroise Croizat BP 30523 - 95195 GOUSSAINVILLE CEDEX.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'autoriser le Maire, ou son représentant légal, à signer le marché avec la société susmentionnée.

QUESTION N°10

OBJET : TRANSPORTS – RESTRUCTURATION DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE "TaxiVal". M. BODIN

C'est un service de transport peu connu par les Franconillois car il n'y a actuellement qu'un seul point arrêt, à la Gare.

Ce service de transport à la demande "TaxiVal" a été créé par délégation de service public et géré par la Communauté d'Agglomération Val & Forêt depuis 2012.

Il comporte deux circuits : un circuit Nord et un circuit Sud, qui couvrent le territoire de Val et Forêt et la commune de Taverny. Je vous précise qu'il s'agit de mini bus de 8 personnes.

Ce service va être restructuré car il est un peu obsolète, notamment parce que l'on fait appel à TaxiVal, il s'arrête à tous les points d'arrêt de son parcours.

Demain, il sera possible d'aller du point X au point Y, directement ou avec un ou deux arrêts en fonction de la demande. Les trajets seront plus rapides et surtout directs.

Dans ce cadre, Val et Forêt, qui travaille avec le STIF, nous a demandé si nous souhaitons d'autres arrêts sur Franconville.

Nous en avons sélectionné quatre :

- 1 au Stade, avenue des Marais
- 1 à l'Epine Guyon, également avenue des Marais
- 1 à la Gare, Place de la République
- Et 1 Chaussée Jules César.

Ces points peuvent paraître regroupés, mais ils sont situés près sur les actuels parcours de TaxiVal et dans des secteurs un peu moins bien desservis par les lignes 30.03 et 269.

Aujourd'hui, il y a une tarification spéciale pour TaxiVal, on achète des tickets auprès de Val et Forêt. A l'avenir, les Pass Navigo et les tickets de bus T également.

Nous devons donc autoriser Val et Forêt ou son prestataire à matérialiser les points d'arrêt sur notre territoire. Je tiens également à préciser que cette délibération n'a aucun impact financier, puisque l'essentiel est pris en charge par le STIF, puis par Val et Forêt et par la CALP à qui nous avons délégué la compétence Transports.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'approuver la création de quatre points d'arrêts du service "Taxival", organisé par la Communauté d'Agglomération Val & Forêt sur le territoire de la Commune de Franconville ainsi situés :

- Stade, Avenue des Marais (arrêt commun avec les lignes régulières 95-19 et 30-37),
- Epine Guyon, Avenue des Marais (arrêt commun avec les lignes régulières 30-03 et 95-19),
- Gare de Franconville-Le Plessis-Bouchard, Place de la Gare (arrêt commun avec la ligne 30-03),
- Trois communes, Chaussée Jules César à proximité du carrefour avec la rue Edmond Rostand (nouvel arrêt).

-D'autoriser les véhicules du service "Taxival" à circuler sur le territoire communal et d'autoriser la Communauté d'Agglomération Val & Forêt ou son prestataire à fournir et à poser les poteaux marquant les arrêts de ce service de transports à la demande sur le territoire de Franconville.

QUESTION N°11

OBJET : ENVIRONNEMENT – MOTION RELATIVE AU PROJET DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT DE PARIS-CHARLES DE GAULLE.

MME SENSE

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement PPBE est imposée pour garantir une information des populations sur les niveaux d'exposition au bruit, ses effets sur la santé et les actions engagées ou prévues.

La compétence « lutte contre les nuisances sonores » relève de la communauté d'agglomération « Le Parisis » qui a élaboré son propre PPBE. (Le projet a été soumis à consultation au public du 2 janvier 2015 au 2 mars 2015.)

Ce bilan révèle une prédominance des plaintes et des demandes liées avec le bruit du trafic aérien.

Le croisement entre les nombreux mouvements aériens et la densité de la population dans le centre du Val d'Oise induit un impact sanitaire important.

L'aéroport Paris-Charles de Gaulle est la plate-forme aéroportuaire qui crée le plus de nuisances sonores en Europe. Actuellement 470 000 mouvements annuels, 620 000 à 680 000 annoncés pour 2025.

Le projet de PPBE de l'Aéroport Paris-Charles de Gaulle se contente d'inventorier les mesures déjà prise et ne fait pas de propositions nouvelles.

La Communauté d'Agglomération « Le Parisis » demande que des votes concordants des 10 Conseils Municipaux et du Conseil communautaire interviennent pour porter un avis **défavorable** sur le projet de PPBE de l'Aéroport Paris-Charles de Gaulle.

MME CAVECCHI

Il me semble que vous pourriez détailler les actions car nous avons beaucoup œuvré. Nous nous sommes beaucoup battus pour cela et on voit que le combat n'est pas terminé. Il nous faut surveiller et ne rien lâcher. Il y a eu des avancées. Par exemple, les avions partent de beaucoup plus loin avant de survoler notre territoire, mais tout n'est pas gagné.

MME SENSE

Les amendements consistent notamment :

– Etablir :

- un plan d'actions concrètes déjà réclamées par les associations de citoyens et d'élus, et qui inclurait le développement des décollages en seuil de piste, la poursuite de la mise en place des descentes continues, la mise en place de l'atterrissage et du décollage vent arrière au service d'une configuration préférentielle ouest, le relèvement du palier du doublet nord à 6 000 pieds, l'interdiction d'une nouvelle catégorie d'avions bruyants la nuit entre 22h et 6h, conformément aux préconisations de l'ACNUSA, soit les aéronefs dont la marge cumulée est inférieure à 13 EPNdB, restriction effective sur les aéroports de Nice Côte d'Azur et Toulouse Blagnac, l'adoption de trajectoires évitant les zones très urbanisées,

- plus particulièrement un plan de réduction des vols de nuit entre 22h00 et 6h00, pour un alignement du nombre de ces vols à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle sur celui de ses concurrents - Heathrow, Francfort et Schiphol, soit moitié moins de vols de nuit,

– **Plafonner** en nombre les mouvements à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle. (pour lequel la population survolée est 3,5 à 4,9 fois plus nombreuse qu'à l'aéroport d'Orly qui bénéficie de cette disposition depuis 1994).

– **Mettre en place** une restriction d'exploitation de jour comme de nuit concernant les Airbus A320 non équipés de kits de nouveaux équipements anti-sifflements. (et donc particulièrement bruyants),

– **Mettre en œuvre** en 2015 l'une des trois stations temporaires d'Aéroports de Paris qui procèdent à des relevés sur des périodes de trois mois sur les communes concernées du Parisis, et que les résultats soient présentés par le laboratoire d'Aéroport de Paris en Conseil communautaire,

– **Faire intervenir** la Direction Générale de l'Aviation Civile pour faire respecter les mesures déjà prises pour le relèvement de l'altitude de prise de l'instrument landing system, l'élimination des avions les plus bruyants de nuit, les interdictions de décollages de nuit pour les compagnies qui n'ont pas de créneaux de nuit, la mise en place de la descente continue.

M. QUIVRIN (Vivre à Franconville)

Ce qui me gêne, c'est que l'on veut augmenter la capacité d'Orly au détriment de Roissy. Il me semble que la population de la zone d'Orly est dense que la nôtre.

MME CAVECCHI

Je comprends votre propos.

On sait que l'aéroport est un endroit où l'économie est importante pour le territoire. Nous n'avons pas suffisamment de nombre d'emplois pour les habitants du Val-d'Oise à Roissy en raison de problèmes de desserte – transports en commun notamment. Mais malgré tout, cette économie est vitale pour le département. Il nous faut donc trouver un juste équilibre entre ce que nous pouvons demander et ce qui est raisonnable.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, de solliciter les amendements énoncés ci-dessus au projet susvisé et émet un avis défavorable sur le projet de PPBE de l'Aéroport Paris-Charles de Gaulle.

QUESTION N°12

D.G.S. : DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (du 28/02 au 18/03/2015)

- 15-082** : Convention de mise à disposition de la Maison des Associations à COGESCO pour l'Assemblée Générale du 15 avril 2015 de l'immeuble 767 – Centre Commercial Montédour.
- 15-083** : Convention de mise à disposition de la Maison des Associations à Loiselet & Daigremont pour l'Assemblée Générale du 20 mai 2015 de la résidence 4 allée Hector Berlioz.
- 15-084** : Convention de mise à disposition de la Maison des Associations à Loiselet & Daigremont pour l'Assemblée Générale du 27 mai 2015 de la résidence « Square des Ecoles ».
- 15-085** : Marché sur l'organisation d'une formation professionnelle avec l'Association Française de Thérapie Comportementale et Cognitive pour un agent du 26/09/2014 au 26/06/2015 soit 1000 €.
- 15-086** : Renouvellement exprès de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour les locaux à usage de bar de la patinoire du Centre de Sports et de Loisirs.
- 15-087** : Marché sur l'organisation d'une formation professionnelle conclu avec Stéphane Renaud pour un agent du 01/03/2015 au 28/02/2016 soit 1290 €.
- 15-088** : - Annulée -
- 15-089** : Convention de mise à disposition de la Maison des Associations à Loiselet & Daigremont pour l'Assemblée Générale du 17 juin 2015 de la résidence « Les Clos Milons ».
- 15-090** : Convention de mise à disposition de la Maison des Associations à Loiselet & Daigremont pour l'Assemblée Générale du 24 juin 2015 de la résidence « Jardin Bel Air ».
- 15-091** : Convention de mise à disposition de l'Espace Saint-Exupéry / Salle polyvalente à A2BCD de Maisons-Laffitte pour l'Assemblée Générale du 05 mai 2015 de la résidence du Parc.
- 15-092** : Convention de mise à disposition du Centre de Sports de Loisirs – Salle 1 – au Cabinet Delaporte Gestion pour l'Assemblée Générale du 16 juin 2015 de la résidence « Le Hameau du Roy ».
- 15-093** : Convention avec les académies de Créteil – Paris – Versailles définissant les conditions d'utilisation des équipements sportifs pour la mise à disposition de la salle Raymond Blaisel, du gymnase du Cossec, de l'Europe, de la piste du stade Jean Rolland et de la piscine municipale à titre gratuit.
- 15-094** : Convention de mise à disposition du Centre Socioculturel de l'Epine Guyon par le Cabinet Nexity-Toussaint pour l'Assemblée Générale de la Résidence « Côte Rôtie 2 » le 13/04/15
- 15-095** : Convention de mise à disposition du Centre Socioculturel de l'Epine Guyon par le Conseil Syndical pour l'Assemblée Générale de la Résidence « Montédour 2 » le 15/04/2015.
- 15-096** : Contrat de cession relatif au spectacle « Liaison Carbone » du 03/04/2015 à l'Espace Saint Exupéry soit 6719 €.
- 15-097** : Contrat relatif à l'organisation d'ateliers de sensibilisation au spectacle « Les Cavaliers » le 14/04/2015 à l'Espace Saint Exupéry soit 2837 €.
- 15-098** : Marché sur l'organisation d'une formation professionnelle pour un élu soit 185€.
- 15-099** : Contrat de cession relatif au spectacle « Flag » du 10/04/2015 à l'école de musique de Franconville.

QUESTIONS DIVERSES

QUESTION DIVERSE N°1

OBJET : TECHNIQUES - CRÉATION D'UN TARIF MUNICIPAL POUR LA PROLONGATION D'INSTALLATION D'UN CIRQUE ESPLANADE DE L'ÉPINE-GUYON.

M. VERBRUGGHE

La Commune a autorisé l'installation du cirque de VENISE sur son territoire, esplanade de l'Épine-Guyon, du lundi 20 avril 2015 au lundi 4 mai 2015. Cette implantation sur le domaine communal a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, en date du 12 février 2015, instituant le tarif d'occupation du domaine communal fixé à 1 500€ par convention entre Steve LANDRI, directeur du Cirque de VENISE et la commune de Franconville pour la durée d'installation autorisée.

En date du 9 avril 2015, Monsieur Steve LANDRI, a sollicité l'autorisation exceptionnelle de prolonger son séjour d'une semaine sur la commune de Franconville soit du lundi 4 mai au lundi 11 mai 2015. Cette prolongation nécessite l'institution d'un tarif, fixé par avenant à la convention initiale à 750.00 € (sept cent cinquante euros).

MME CAVECCHI

Le cirque est très prisé à Franconville. Presque toutes les écoles de la ville participent à un projet « Cirque » avec les professeurs de sport, et notamment Eric Lempereur. Le Cirque est le bienvenu sur Franconville quand il est sérieux. Ce qui est le cas du Cirque de Venise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide de créer un tarif pour la prolongation de l'occupation de l'esplanade de l'Épine Guyon par le Cirque de VENISE, du 4 mai au 11 mai 2015, de fixer le tarif de droit d'occupation de l'esplanade de l'Épine Guyon par le Cirque de VENISE, forfaitairement à 750.00.00€ (sept cent cinquante euros) pour la période de prolongation autorisée par la convention et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer l'avenant à la convention relative à la prolongation du Cirque de VENISE sur l'esplanade de l'Épine Guyon du lundi 4 mai 2015 au lundi 11 mai 2015.

QUESTION DIVERSE de la Liste « Vivre à Franconville »

M. LAMOURI

Ces dernières semaines, notre groupe a été interpellé à de nombreuses reprises au sujet de la sécurité des personnes et des biens sur le quartier de Montédour et de l'Épine-Guyon. En effet, des habitants, mais également des commerçants, des deux quartiers précités se plaignent du comportement de certaines personnes qui nuisent considérablement à la tranquillité publique.

Nos conseillers municipaux ont notamment été interpellés par les salariés du Leader Price, qui se plaignent de problèmes récurrents remontés aux services de police. Les clients de ce magasin, majoritairement franconvillois et habitants le secteur, ne comprennent pas que cette situation d'insécurité perdure.

La commune est-elle informée de faits de violences sur ces quartiers ? Quelles mesures peuvent être envisagées ?

MME CAVECCHI

Effectivement, il y a un groupe de jeunes adultes qui met « le bazar » à l'extérieur et la Police Municipale est intervenue à différentes reprises pour les rappeler à l'ordre et aux règles de respect des personnes et de l'environnement. Les policiers municipaux ont même ramené chez eux certains de ces jeunes, pris de boisson.

J'ai sous les yeux un rapport du responsable de la sécurité, M. LEFEZ, qui a pris ses fonctions il y a quelques semaines ; ils se sont introduits dans le Leader Price. M. LEFEZ s'est rendu sur place, accompagné de Mme GASKA, qui assure l'interface entre les commerçants et la ville. Le gérant leur a fait visionner une vidéo sur laquelle on voit ces jeunes dérober divers articles, profitant de l'affluence. D'autres vidéos les montrent agissant de même, à différents horaires et jours.

Le gérant a donc fait appel à nos services pour trouver une solution et éradiquer le problème. Par contre, il y a un vrai souci : ces faits se sont déroulés il y a plusieurs semaines (je dispose de la date du 1^{er} mars) et le gérant n'a toujours pas porté plainte à la Police nationale. Vous disposez d'une information ?

M. LAMOURI

Je vais compléter votre exposé car je suis en lien avec les commerçants et je les ai orientés vers M. LEFEZ. Je vois que le travail a été fait et j'en suis ravi.

Le gérant du Leader Price a porté plainte le 7 avril, c'est tout récent. Il fallait les soutenir face à l'insécurité et la violence.

MME CAVECCHI

Il était en effet temps que le gérant porte plainte... Quant à soutenir les commerçants, c'est ce qui est fait et a été fait dans le cas qui nous occupe ce soir.

Nous avons relancé le gérant pour qu'il porte plainte car la Police Nationale ne peut intervenir, vous le savez pertinemment. Or, sur les vidéos, les voleurs sont identifiables !

Par ailleurs, M. LEFEZ a demandé à ses équipes de mettre en place des patrouilles pédestres sur ce secteur, et de prendre contact avec le gérant à chacun de leur passage.

Depuis le 1^{er} mars, il y a eu 21 passages pédestres avec un point d'arrêt au niveau du centre commercial Epine-Guyon et Montédour. Donc les agents y restent et regardent ce qui se passe. 8 interventions sur demande du gérant.

La Police Municipale a fait son travail, mais comme je le disais tout à l'heure, il faut vraiment qu'il y ait eu dépôt de plainte.

M. LAMOURI

Je suis en lien direct avec les salariés du Leader Price, j'y vais souvent, la plainte a été déposée et il y a un rendez-vous fixé avec M. LEFEZ.

QUESTION DIVERSE de la Liste « Vivre à Franconville »

M. LE DU

D'après nos informations, la manifestation 3F, organisée chaque année par Actioncom (association de commerçants de Franconville), n'aura pas lieu en 2015. Confirmez-vous cette information ?

Pouvez-vous nous indiquer les raisons de la suppression de cette manifestation, sur laquelle nous avons nous-mêmes quelques interrogations, suite aux retours perplexes de nombreux commerçants ?

Dans le budget primitif 2015, il est indiqué que la commune continuera néanmoins à verser 10 000 € de subvention à l'association Actioncom (contre 18 500 € en 2014), ce qui est la 14^e subvention la plus importante sur la centaine d'associations subventionnées. Pouvez-vous nous indiquer les raisons du montant de cette subvention ?

MME CAVECCHI

Effectivement, vous avez entièrement raison, la manifestation des « 3F » n'aura pas lieu. Vous savez que c'est une manifestation très lourde à organiser et pour dire les choses comme elles sont, M. BALL – organisateur pour Actioncom – ne rajeunit pas. Personne n'a pris le relais pour l'organiser. Par contre, à l'automne, cette association organise « la Soirée des Commerçants », la date ayant été fixée au 4 octobre.

La subvention de la ville va servir à régler les premiers mois de maintenance du site internet de l'association, soit 3 200 € déjà payés, une organisation plus développée des festivités de Noël. Il y a aussi des concours de dessins avec les écoles.

D'autre part, l'Assemblée Générale de l'association aura lieu en mai.

M. LE DU

Je vous remercie pour les informations relatives aux manifestations qui seront organisées malgré tout. Je reviens sur le prix annoncé pour le site de Actioncom, car c'est mon métier et je me pose des questions : à quoi correspondent ces 3 200 € pour le site internet ? Un contrat de maintenance, le seul hébergement ? Cette somme me paraît énorme...

MME CAVECCHI

Je ne fais pas partie de l'association, je n'ai donc pas d'autres informations.

QUESTION DIVERSE de la Liste « Faire Front Pour Franconville »

M. MAYENOBE

Planning de restauration scolaire du 9 mars au 3 avril 2015

Il semble avoir régné une certaine confusion en ce qui concerne les menus des cantines de la Ville pour la période du 9 mars au 3 avril 2015. En effet, si l'on se reporte au planning disponible sur le site Internet de la mairie, du poisson devait être servi 7 fois durant cette période mais pas un seul des 4 vendredis, notamment le 3 avril, Vendredi Saint !

Interrogé sur cette anomalie, le service « Restauration scolaire » nous a répondu avoir « *bien servi du poisson le vendredi 3 avril* » et qu'« *une note d'information à destination des parents a été apposée sur les panneaux d'affichage des écoles afin de prévenir de ce changement de menu* » nous confirmant ainsi qu'il y avait bien eu une bévue de la Cuisine Centrale, réparée in extremis.

Par contre, nous n'avons pas eu de réponse concernant les 3 autres vendredis et ne savons toujours pas quels ont été les menus servis ces jours-là.

Aussi, Madame le Maire, nous vous remercions de bien vouloir nous apporter toutes précisions sur ce dossier, notamment en ce qui concerne votre position sur le respect de la Tradition d'un repas « maigre » le vendredi dans les cantines de nos écoles.

Quant à eux, les élus du FN demandent que de tels incidents ne se renouvellent pas.

MME CAVECCHI

Comme vous le savez, nous avons 2 500 à 2 600 enfants déjeunant sur la ville. Le vendredi est un jour extrêmement chargé, difficile pour notre équipe en cuisine centrale. Ils sont 23 et travaillent dur pour préparer les repas des enfants, des crèches et des séniors. Le vendredi, il y a plus de repas pour les séniors car nous préparons pour le vendredi, le samedi et le dimanche. Le vendredi, nous préparons également pour les 2 500 à 2 600 enfants pour le repas du lundi. Donc, si le vendredi, en plus de cette charge de travail, l'équipe devait cuisiner du poisson, beaucoup plus long à préparer, ce serait très compliqué.

Voilà pourquoi le poisson est servi le jeudi.

Mais j'ai souhaité, le Vendredi Saint étant un jour important pour les familles, que ce jour-là, nous fassions un effort particulier.

Quant aux menus, ils sont préparés en commission de restauration et mis en ligne sur le site de la ville. Les parents le reçoivent avec leur facture. S'il y a un souci de dernière minute, nous modifions le menu, mais cela n'arrive pas si souvent.

Nous allons d'ailleurs avoir des modifications, car une canalisation s'est rompue et la cuisine centrale devra fermer durant 3 jours, la semaine prochaine. Nos équipes sont intervenues, et il s'avère que les travaux réalisés il y a 3 ans n'ont pas été réalisés correctement. Il nous faut donc tout vider, tout pomper, tout absorber avant de pouvoir réparer cette canalisation.

Sodexo va nous fournir les quelques 600 repas nécessaires pour chacun des trois jours de fermeture et nous délibérerons très certainement le mois prochain pour régulariser sur un avenant compte tenu de l'urgence de réparer. Heureusement, nous sommes en période de vacances scolaires, donc le moment ne tombe pas trop mal finalement.

J'en reviens donc aux menus qui seront modifiés, indépendamment de notre volonté.

M. MAYENOBE

Je suis très étonné par votre réponse, car il y a toujours eu du poisson le vendredi. Or, vous me dites ce soir que ce n'est pas possible pour des raisons techniques, contraignantes. Je dis que ce n'est pas normal.

Je tiens à signaler que la Cuisine Centrale s'organise pour proposer des menus de substitution aux enfants qui ne veulent pas manger de porc. Je trouve anormal que les enfants voulant manger du poisson le vendredi soient exclus des dispositions.

MME CAVECCHI

Ils peuvent manger du poisson deux autres jours de la semaine, puisque ce plat est au menu des restaurants scolaires car c'est bon pour la santé des enfants. S'il est possible de servir du poisson le vendredi, ce sera fait. En l'état actuel de la Cuisine Centrale, ce n'est pas possible techniquement.

M. MAYENOBE

Qu'est-ce qui a motivé votre décision de changer le menu le Vendredi Saint ?

MME CAVECCHI

Il m'a semblé que l'on faisait un effort effectivement pour le porc et qu'il n'y avait pas de raison que l'on ne puisse pas en faire de même, une fois, ce jour-là.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Fait à Franconville, le 23 avril 2015



**Le Maire
Sénateur du Val-d'Oise
Francis DELATTRE**